

Interpellation

Face aux violences patriarcales, que fait Bienne ?

La violence domestique constitue un risque grave pour la sécurité de nombreuses personnes FINTA (femmes, personnes intersexes, non-binaires, transgenres et agenres). Selon les statistiques de l'OFS de 2022, 16 des 25 féminicides ont été commis dans le cadre d'une relation actuelle ou passée – révélant la forme la plus extrême de cette violence. Ces chiffres mettent en évidence l'urgence d'instaurer des mesures de protection efficaces.

La prévention et le soutien étant également des responsabilités au niveau communal, il est impératif que le conseil municipal précise quelles mesures concrètes sont actuellement en place et comment leur efficacité est évaluée. Il s'agit de garantir la sécurité des personnes FINTA à leur domicile et de prévenir les féminicides.

Nos questions au conseil municipal :

1. Quelle stratégie la ville de Bienne applique-t-elle actuellement au niveau communal pour lutter contre les féminicides ?

1.1. Plus précisément, quelles initiatives concrètes sont mises en œuvre en matière de prévention ?

1.2. Comment réagit le conseil municipal lorsqu'un féminicide survient ? Existe-t-il un plan d'action spécifique pour Bienne en cas de féminicide ?

2. Quelles mesures la ville prend-elle de sa propre initiative, au-delà des obligations nationales et cantonales, pour combattre la violence domestique et les féminicides ?

3. Comment la ville évalue-t-elle l'efficacité des mesures mises en place ?

3.1. Quels critères sont utilisés pour déterminer leur succès ?

3.2. Existe-t-il des objectifs chiffrés (par exemple, une réduction des incidents violents) ?

3.3. À quelle fréquence ces objectifs sont-ils contrôlés et révisés ?

Bienne, le 20 février 2025

Moema Schultz PSR/JS

Leona Wassmann SP/JUSO

